

**Règlement du Prix du meilleur projet de master en neuroréhabilitation par ONWARD (Prize of the best Master's Thesis in neurorehabilitation by ONWARD)****Art. 1**

Sous l'intitulé « Prix du meilleur projet de master en neuroréhabilitation par ONWARD » (ci-après : le Prix), il est institué un prix, financé par l'entreprise ONWARD.

**Art. 2**

Le Prix récompense le projet de master d'une personne étudiant à l'EPFL en Master Neuro-X ou un autre Master de l'EPFL qui aura fait preuve d'excellence et contribué ainsi à l'avancement de la recherche scientifique ou technique, dans le domaine de la neuroréhabilitation.

**Art. 3**

La personne lauréate est sélectionnée par un comité de sélection de l'EPFL, composé :

- du président de ONWARD ou d'une personne le représentant désignée par lui
- du directeur de la section Neuro-X ou d'une personne le représentant désignée par lui
- d'une personne enseignante de l'EPFL désignée par le directeur de la section Neuro-X.

En cas d'égalité des voix, celle du directeur de la section Neuro-X est prépondérante.

**Art. 4**

Le Prix s'élève à CHF 2'000.- (deux-mille francs suisses).

**Art. 5**

Le Prix est décerné une fois par année. Il peut y avoir deux lauréat-e-s la même année. Le montant du Prix sera alors divisé à part égale entre les lauréat-e-s. Le comité de sélection peut décider qu'aucun travail de master ne mérite d'être récompensé par le Prix.

**Art. 6**

La procédure de postulation et d'attribution du Prix est la suivante :

- Le jury de thèse de master évalue la qualité du projet et propose à la personne candidate de postuler pour le prix.
- La personne candidate suit la procédure de soumission en ligne de l'EPFL.
- En parallèle, la personne candidate soumet à la section NX sa lettre de motivation mettant en avant les objectifs atteints lors de son travail de master et les arguments pour l'obtention du prix.
- Le jury de thèse de master soumet à la section NX leur formulaire d'évaluation standard mis en place par la section de la personne candidate pour évaluer les projets de master. Une lettre de recommandation facultative peut être jointe au dossier.
- Le comité de sélection se réunit 1 fois par année et évalue les candidatures basées sur les documents fournis et désigne la ou les personne(s) lauréate(s) du prix.

**Art. 7**

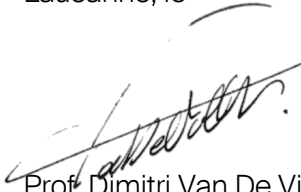
Le présent règlement entre en vigueur à la date de la signature

Pour l'EPFL – SNX

Pour l'entreprise ONWARD

Prof. Jan Hestaven  
Vice-président académique

Lausanne, le



Prof. Dimitri Van De Ville  
Directeur de la section de Neuro-X

Lausanne, le 30/11/2023

*Vincent Delattre*

Vincent Delattre  
Senior Director, IP

Lausanne, le 29.11.2023